

GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2178

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Action présence-tranquillité dans les transports en commun - Attribution d'une subvention à l'association Medialys pour 2011-2012

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

Séance publique du 18 avril 2011**Délibération n° 2011-2178**

commission principale : développement économique

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Action présence-tranquillité dans les transports en commun - Attribution d'une subvention à l'association Medialys pour 2011-2012**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le développement du réseau des transports en commun lyonnais (TCL) doit s'intégrer dans le tissu social de chaque quartier de l'agglomération lyonnaise et être perçu par les populations comme un facteur de progrès pour tous ; les populations fragilisées doivent pouvoir concourir à son développement, bénéficier de sa dynamique et de ses retombées.

A cette fin, il a été mis en place, dès 2006, une action d'insertion des personnes en difficulté par un projet commun porté par l'association Medialys avec le concours financier du Sytral, de la société Keolis (exploitant du réseau TCL), de la Communauté urbaine de Lyon, du Département du Rhône, de l'Etat (Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles : CNASEA) et de l'Europe (fonds structurel européen). Ce projet s'inscrit dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise.

Le dispositif Présence, porté par Médialys, a comme objectif de concourir à la professionnalisation des jeunes au chômage et des demandeurs d'emploi adultes de longue durée, en utilisant les possibilités d'activités sur le réseau TCL, ce qui a pour effet d'améliorer le sentiment de sécurité, de diminuer le non-respect des règles et de rendre l'espace transport d'avantage citoyen.

La Communauté urbaine a participé à ce dispositif Présence par le biais d'une convention en 2009-2010 à hauteur de 180 000 €.

232 personnes en insertion ont été recrutées en 2009, dont 114 bénéficiaires du Revenu de solidarité active, soit 4 fois plus qu'en 2008. Le taux d'accès à l'emploi à l'issue du contrat d'insertion évalué sur un échantillon contacté est de 52 % et les secteurs d'embauche sont : la sécurité, l'accueil, le transport et la grande distribution.

Afin de soutenir l'évolution de cette action d'insertion et de médiation, il est proposé que la Communauté urbaine de Lyon continue à participer au financement de cette action pour les années 2011 et 2012 au titre de son engagement dans le CUCS à hauteur de 90 000 € en 2011 et 90 000 € en 2012.

Budget prévisionnel 2011 pour 250 contrats aidés

Budget prévisionnel 2011 pour 250 contrats aidés			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges liées aux emplois aidés salaires charges, formation	3 609 000	subvention de droit commun (Etat et Département) - contrats aidés	2 287 000
charges de fonctionnement salaires permanents, charges	1 316 000	Département du Rhône - insertion	900 000
		Communauté urbaine de Lyon	90 000
		vente de prestations de formation	128 000
		Sytral	1 020 000
		Keolis Lyon	500 000
Total	4 925 000	Total	4 925 000

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant annuel de 90 000 € pour les années 2011 et 2012 au profit de l'association Medialys dans le cadre de l'action Présence dans les transports en commun, soit 180 000 €,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et Medialys définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2011 à 2013 - compte 657 480 - fonction 824 - opération n° 2017 selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 45 000 € en 2011,
- 90 000 € en 2012,
- 45 000 € en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.